

Fiche de données de sécurité

page: 1/14

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Kollidon® 30 Origine Allemagne

dénomination chimique: 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer

Numéro CAS: 9003-39-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: polymère, auxiliaire pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Dans certaines conditions les poussières de produit sont explosibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère

Numéro CAS: 9003-39-8

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Eviter la formation ou l'accumulation de poussière - danger d'explosion. La poussière en concentration suffisante pour former un mélange explosif avec l'air. Manipuler de manière à minimiser la formation de poussière et éliminer les flammes nues et autres sources d'ignition. Eviter la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire nettoyer les surfaces poussièreuses avec de l'air comprimé).

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser par un moyen mécanique. Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Eviter le

dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Eviter la formation de poussières.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

poussières explosibles. Eviter la formation de poussières. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Filtre à particules de faible capacité de rétention pour particules solides (par ex. EN 143 ou 149, Type P1 ou FFP1).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Ranger séparément les vêtements de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide
Etat physique: poudre
Couleur: blanc à crème

Odeur: pratiquement inodore

Seuil olfactif:

non déterminé

début de fusion: 131 °C

La substance / le produit se

décompose.

Point d'ébullition:

non applicable

Inflammabilité: pas facilement inflammable (VDI 2263, feuille 1, 1.1)

Limite inférieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Limite supérieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour

la classification et l'étiquetage.

Point d'éclair:

Non applicable, le produit est un

solide.

Décomposition thermique: 150 °C (DSC (DIN 51007))

Il ne s'agit pas d'un produit auto-décomposable.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

150 °C, > 230 kJ/kg (DSC (DIN 51007))

Valeur du pH: 3 - 5

(10 %(m), 20 °C)

Viscosité, cinématique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

Solubilité (qualitative) solvant(s): solvants organiques

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non déterminé

Pression de vapeur:

ne s'applique pas

Densité:

Aucune information n'est disponible pour la densité absolue. Au lieu de cela, la densité apparente a été déterminée comme une valeur

densité de vapeur relative (air):

Le produit est un solide non volatile.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Le produit n'est pas explosif mais un

mélange air/poussière pourrait provoquer une explosion de

poussières.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il s'agit d'une substance auto-

(UN Test N.4 (self heating

échauffante au sens de la classe 4.2 substances))

de la réglementation de transport

ONU.

D'après les résultats des tests, les emballages de moins de 3m3 sont

exemptés de classification.

Corrosion des métaux

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

Autres caractéristiques de sécurité

Energie minimale d'ignition:

poussières explosibles.

Densité apparente: 400 - 600 kg/m3 hygroscopie: hygroscopique

SAPT-Temperature:

Étude scientifiquement non justifiée.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

Vitesse d'évaporation:

Le produit est un solide non volatile.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

métaux:

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'explosion des poussières.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage. Eviter la formation de poussières. Eviter les charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: alcalis forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (test BASF)

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

CL50 rat (par inhalation): > 5,2 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (test de Draize) Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (test de Draize)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant: Pas de données disponibles.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes lors de tests sur mammifères.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas eu d'effet cancérigène lors d'essais long terme sur animaux par administration de quantités importantes dans l'alimentation.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Remarques: Pas de données disponibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Pas de données disponibles.

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 10.000 mg/l, Leuciscus idus (DIN 38412 partie 15, statique)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (0,5 h) > 1.995 mg/l, boue activée, industrielle (Ligne directrice 209 de l'OCDE, aérobie)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

S'élimine difficilement de l'eau.

Données sur l'élimination:

< 10 % réduction du COD (15 j) (Ligne directrice 302 B de l'OCDE) (aérobie, boue activée, industrielle) S'élimine difficilement de l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

La partie polymérique n'est pas biodisponible compte tenu de ses propriétés structurelles. L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro UN3088

d'identification:

Nom d'expédition des SOLIDE ORGANIQUE AUTOECHAUFFANT, N.S.A. (1-ÉTHÉNYL-

Nations unies: 2-PYRROLIDINONE, HOMOPOLYMÈRE)

Classe(s) de danger pour le 4.2

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

Précautions particulières à Code de restriction en tunnel: E

prendre par l'utilisateur: Cependant marchandise non dangereuse au titre de la classe 4.2

en emballages inférieurs à 3000 litres.

RID

Numéro ONU ou numéro UN3088

d'identification:

Nom d'expédition des SOLIDE ORGANIQUE AUTOECHAUFFANT, N.S.A. (1-ÉTHÉNYL-

Nations unies: 2-PYRROLIDINONE, HOMOPOLYMÈRE)

Classe(s) de danger pour le 4.2

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Cependant marchandise non dangereuse au titre de la classe 4.2

prendre par l'utilisateur: en emballages inférieurs à 3000 litres.

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3088

SOLIDE ORGANIQUE AUTOECHAUFFANT, N.S.A. (1-ÉTHÉNYL-Nom d'expédition des 2-PYRROLIDINONE, HOMOPOLYMÈRE) Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 4.2

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Cependant marchandise non dangereuse au titre de la classe 4.2

prendre par l'utilisateur: en emballages inférieurs à 3000 litres.

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN 3088

UN number or ID

UN 3088

Nom d'expédition des SOLIDE Nations unies: **ORGANIQUE** UN proper shipping

number:

name:

SELF-HEATING SOLID, ORGANIC,

AUTOECHAUFFA

N.O.S. (1-

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS GEN CH/FR)

4.2

date d'impression 09.10.2025

NT, N.S.A. (1-ETHENYL-2-ÉTHÉNYL-2-PYRROLIDINONE. PYRROLIDINONE. HOMOPOLYMER) **HOMOPOLYMÈRE**

Classe(s) de danger pour

le transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

4.2

Ш non Polluant marin:

NON EmS: F-A; S-J Cependant

marchandise non dangereuse au titre de la classe 4.2 en emballages inférieurs à 3000 litres.

Transport hazard class(es):

Packing group: Ш Environmental no hazards:

NO Special precautions EmS: F-A; S-J

for user:

Marine pollutant:

Not dangerous goods of class 4.2 in packages up to 3000 litres capacity.

Transport aérien

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification: Nom d'expédition des

Nations unies:

UN 3088

SOLIDE **ORGANIQUE** AUTOECHAUFFA NT, N.S.A. (1-ÉTHÉNYL-2-PYRROLIDINONE. **HOMOPOLYMÈRE**

Air transport

IATA/ICAO

UN number or ID

number:

UN proper shipping name:

UN 3088

4.2

Ш

No Mark as

needed

dangerous for the

environment is

SELF-HEATING SOLID, ORGANIC, N.O.S. (1-ETHENYL-2-PYRROLIDINONE, HOMOPOLYMER)

Classe(s) de danger pour

le transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

4.2

Ш Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire

Cependant marchandise non dangereuse au titre de la classe 4.2 en emballages inférieurs à 3000

Transport hazard class(es): Packing group:

Environmental hazards:

Special precautions for user:

Not dangerous goods of class 4.2 in packages up to 3000 litres capacity.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

litres.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

Autres informations

Cependant marchandise non dangereuse au titre de la classe 4.2 en emballages inférieurs à 3000 litres.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (1) Faible polluant de l'eau.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Date / mise à jour le: 11.12.2024 Version: 8.0

Date / Version précédente: 28.12.2022 Version précédente: 7.0

Produit: Kollidon® 30 Origine Allemagne

(ID Nr. 30034974/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 09.10.2025

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Les mesures correspondantes de protection sur le lieu de travail doivent être respectées.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.